

QUESTIONNAIRE à COMPLETER ET A RETOURNER : sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr

avec comme objet : nom de la commune-commission contrôle
COMMISSION de CONTROLE des LISTES ELECTORALES
à compter du 1er JANVIER 2019

(Les commissions administratives de révision des listes électorales sont supprimées
à compter du 10 janvier 2019 à l'issue de la dernière révision)

COMMUNES de plus de 1000 habitants
avec DEUX LISTES représentées au sein du conseil municipal
lors des élections de 2014

Dans ces communes, la commission de contrôle est constituée de 5 conseillers municipaux volontaires
pris dans l'ordre du tableau et prêts à participer aux travaux de la commission, dont :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers municipaux appartenant à la seconde liste

ATTENTION - Le maire, les adjoints au maire ayant délégation et les conseillers municipaux ayant délégation
en matière de listes électorales NE PEUVENT PAS SIEGER au sein de cette commission

NOM de la COMMUNE : Commune de Montarnaud

LISTE des CONSEILLERS prêts à participer aux travaux de la commission en qualité de titulaires :

Intitulé de la liste majoritaire	NOM	Prénom
Montarnaud Avenue	CORBEAU ASPART ARTIERES	ERIC ANNA JEAN - MARIE
Intitulé de la seconde liste	NOM	Prénom
Chaussée Montarnaud	BESSODES POULARD	JEAN - LUC PATRICIA

LISTE des CONSEILLERS prêts à participer aux travaux de la commission en qualité de suppléants :

Intitulé de la liste majoritaire	NOM	Prénom
Montarnaud Avenue	CAPLIEZ CONESA GLEMET	MARJORIE STEPHANE ROMAIN
Intitulé de la seconde liste	NOM	Prénom
Chaussée Montarnaud	PONTIER GALLIERE	VINCENT ANNE

Date et signature

04/12/2017

